

Synthèse du comité de liaison du 4 décembre 2024

La cinquième rencontre officielle du comité de liaison a eu lieu le 4 décembre de 18 h 30 et 21 h 10.

Contexte

La séance du comité de liaison a traité de plusieurs sujets, soit :

- Points d’information sur le processus de restructuration amorcé par Northvolt AB;
- Présentation du programme de santé et sécurité sur le chantier de Northvolt Six;
- Gestion des mesures d’urgence en phase opératoire;
- Mise à jour sur la gestion environnementale du site.

L’objectif de ce document consiste à présenter une synthèse des principaux échanges tenus lors de la rencontre.

Présences au comité de liaison

Les membres du comité de liaison suivants étaient présents à cette rencontre, en plus des représentant(e)s de l’entreprise et des personnes responsables de la modération et de la prise de notes.

Membres du comité	
Robert Pelletier	Conseiller municipal, McMasterville
Sébastien Gagnon	Directeur général, McMasterville
Yves Lessard	Maire de Saint-Basile-le-Grand
Philippe Chrétien	Directeur de l’urbanisme et de l’environnement, Saint-Basile-le-Grand
Benoît Péran	Directeur adjoint, CRE Montérégie
Mylène Courval	Représentante, Mères au front Rive-Sud
Jacinthe Villeneuve	Représentante, Comité action citoyenne : Projet Northvolt
Kareen Nour	Directrice adjointe, Santé publique de Montérégie Centre
Adrien Barbez	Citoyen de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
Lysanne Croteau	Directrice générale, Pôle de l’entrepreneuriat collectif de l’Est de la Montérégie
Hubert Chamberland	Président, COVABAR
Quang Loc Huynh	Citoyen de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
Julie Plante	Citoyenne de Saint-Basile-le-Grand
Représentant(e)s de Northvolt	
Valérie Hébert	Directrice de l’environnement, Northvolt
Philippe Michaud	Gestionnaire responsable des relations avec les communautés, Northvolt
Benoit Lagacé	Gestionnaire senior, Santé et sécurité, Northvolt Amérique du Nord
Louis-Philippe Éthier	Spécialiste senior, sécurité incendie, Northvolt Amérique du Nord

Rachel Touzel	Ingénieure en environnement, Northvolt Amérique du Nord
Modération	
Sonia Dumont	Spécialiste en participation publique et en gestion de changement
Prise de notes	
Étienne Racine	TACT

1. Point d'information

Philippe Michaud, gestionnaire responsable des relations avec les communautés chez Northvolt, ouvre la séance du comité de liaison en offrant aux participant(e)s une courte présentation sur le processus de restructuration amorcé par le siège social de Northvolt. Il énonce que le projet en Montérégie n'est pas visé par le processus de restructuration, contrairement aux autres filiales en Suède. Le projet Northvolt Six dispose d'un fonds de roulement lui conférant une résilience financière. L'entreprise maintient sa volonté d'aller de l'avant comme prévu avec son projet au Québec.

M. Michaud informe le comité qu'avec l'arrivée de la période hivernale, une diminution significative des activités sur le chantier est prévue. Ce ralentissement, planifié avant les annonces liées aux difficultés financières de l'entreprise, s'explique par des conditions hivernales peu favorables à la coulée des fondations qui est la prochaine grande étape de construction pour le premier bâtiment d'assemblage de cellules nommé Downstream 1.

M. Michaud précise qu'à la demande du maire de McMasterville, les activités de camionnage ont été considérablement réduites ces derniers jours. Pour ce faire, les travaux ont été réorganisés et échelonnés, ce qui devrait entraîner une réduction additionnelle dans les prochains jours. Cette situation se maintiendra durant toute la période hivernale.

2. Santé et sécurité sur le chantier de Northvolt Six

Benoit Lagacé, gestionnaire senior Santé et sécurité chez Northvolt Amérique du Nord, présente le programme de santé et sécurité qui est actuellement en application sur le chantier de Northvolt durant la période de construction. Ainsi, il met de l'avant la mission de son équipe, l'outil d'analyse de risques qui est utilisé afin de faire l'évaluation quotidienne des risques sur le chantier et le tableau de bord qui permet de brosser un portrait global de la situation sur le chantier chaque semaine et pour l'ensemble de l'année.

M. Lagacé souligne qu'en plus de respecter le cadre législatif en vigueur au Québec, il vise à atteindre les meilleures pratiques mondiales en matière de santé et de sécurité. En premier lieu, M. Lagacé explique les trois valeurs qui guident la mission de l'équipe de Santé et Sécurité et qui sont supportées par un plan d'action :

MODÉLISER	<ul style="list-style-type: none"> – Programme de santé, de sécurité et d'environnement en place; – Processus solide de qualification des entrepreneurs; – Création du comportement souhaité en montrant l'exemple; – Leadership visible sur le site, marche pour la sécurité, présence sur le terrain.
ENTRAÎNER	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place d'une chaîne de stratégies d'atténuation des risques; – Évaluation des connaissances en matière de santé publique avec la main-d'œuvre; – Programme de formation en matière de santé et de sécurité ; – Signalisation visible, dynamique et attrayante en matière de santé et de sécurité.
ENGAGER	<ul style="list-style-type: none"> – Programme d'observation (acte dangereux, situation dangereuse) grâce à une application en ligne facile à utiliser; – Programme de reconnaissance : certificats de reconnaissance, activités extérieures, et autres valorisations afin d'encourager l'effort supplémentaire; – Programme d'intervention entre travailleurs sur les règles de survie; – Gestion de l'engagement de la direction en matière de sécurité.

Ces valeurs sont intégrées aux pratiques, appliquées et évaluées de manière itérative pour consolider les acquis et corriger les éventuelles failles dès qu'elles sont identifiées.

Afin d'atteindre de hauts standards en santé et sécurité, l'entreprise collabore étroitement avec ses fournisseurs et les accompagne dans l'intégration des plus hautes pratiques. Au cours des neuf derniers mois, les entrepreneurs et travailleurs ont reçu une série de formations en santé et sécurité du travail.

De plus, à l'arrivée de chaque nouvelle personne sur le site, celle-ci doit réaliser une formation d'accueil d'une durée d'une heure, suivie d'un test, en plus d'être accompagnée sur le chantier. Finalement, toute personne doit obtenir une autorisation avant d'y accéder.

Parmi les mesures adoptées par Northvolt qui correspondent aux plus hauts standards mondiaux de l'industrie, M. Lagacé évoque l'emploi d'une infirmière sur le chantier. Chargée d'assurer la prévention, notamment en santé mentale et pour les lésions musculosquelettiques, elle peut également prodiguer des soins médicaux sur place, si nécessaire. Bien que non exigée par le cadre législatif en vigueur au Québec, cette initiative supporte la prévention d'incidents qui est primordiale afin d'assurer la santé et sécurité des équipes. Pour cette raison, Northvolt prévoit également avoir une infirmière en poste lors des opérations de l'entreprise.

Ensuite, M. Lagacé explique l'utilisation de deux outils incontournables à la maîtrise des risques :

1. L'outil d'évaluation des risques sur le terrain

En complément de l'analyse de la sécurité des tâches (AST), l'outil d'évaluation des risques terrain consiste en une analyse des risques résiduels effectuée en équipe directement sur le site de travail.

Cette méthodologie participative permet de sensibiliser et de responsabiliser les travailleurs et travailleuses sur le chantier en leur permettant d'avoir un impact réel sur la sécurité du site. Cet exercice permet de :

- Repérer les risques résiduels;
- Passer en revue les informations d'urgence;
- Passer en revue les meilleures pratiques qui permettent de sauver les vies;
- Impliquer les travailleurs et travailleuses dans l'identification et la prévention des risques.

Voici un exemple de fiche d'évaluation des risques :

3. Programme des mesures d'urgence en phase d'opération

Suivant la présentation du programme de santé et sécurité pour la période de construction, Louis-Philippe Éthier, spécialiste senior en sécurité incendie chez Northvolt Amérique du Nord, présente un point d'avancement sur le programme de gestion des mesures d'urgence pour l'opération de l'usine de Northvolt Six qui est présentement en phase de conception. Ainsi, M. Éthier introduit d'abord son rôle au sein de l'organisation et les prochaines étapes qui dicteront l'élaboration du programme de mesures d'urgence. Alors que la conception de l'usine n'est pas encore finale, M. Éthier explique que certains éléments importants de la conception permettront d'établir les mesures d'urgence à mettre en place. Toutefois, sa présentation permettra de mieux comprendre la littérature existante sur la mise en place d'un programme de mesures d'urgence efficaces. M. Éthier prend l'engagement de revenir dans une prochaine rencontre du comité afin de présenter le programme de mesures d'urgence. De plus, il évoque l'importance d'assurer une communication auprès du grand public.

M. Éthier précise que son équipe collabore étroitement avec les premiers répondants, les municipalités, divers ministères et tous les partenaires concernés dans la conception de ce programme. Cette collaboration vise à répondre aux exigences réglementaires et légales tout en adoptant les meilleurs standards de l'industrie.

Dans le cadre de l'élaboration du programme, voici l'ensemble des intrants qui seront considérés par les équipes :

1. Législation en vigueur au Québec

Puis, M. Éthier présente la législation actuellement en vigueur au Québec. En effet, plusieurs lois et règlements viennent encadrer les risques associés aux procédés industriels lorsque l'on conçoit des bâtiments. En voici quelques-unes :

- Loi sur la qualité de l'environnement
- Loi sur la sécurité civile
- Schéma de sécurité civile
- Loi sur la sécurité incendie
- Loi sur la santé et la sécurité au travail
- Les règlements municipaux
- Les standards de l'industrie (NFPA, ULC, FM, etc.)
- Les codes et normes (CNB, CNPI, CCQ, etc.)

Ensuite, il présente ce qu'est la méthode de gestion des mesures d'urgence. Celle-ci est fondée sur la démarche de « gestion du risque continue » élaborée par le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM).

- **Identifier** : définir les risques;

- **Analyser** : étudier les risques (leur probabilité, leur impact, leur délai) et déterminer lesquels sont importants et doivent absolument être traités (leur priorité) ;
- **Planifier** : élaborer et mettre en œuvre des stratégies de gestion pour composer avec les risques définis;
- **Suivre** : faire un suivi des risques pour s'assurer qu'ils ne se matérialisent pas;
- **Contrôler** : prendre des mesures en vue de la maîtrise de ces risques;
- **Communiquer** : diffuser les activités et l'état de la gestion des risques continue à tous les intervenants et à la population.

2. Modélisation en cours afin de déterminer les risques et les probabilités

Afin de permettre l'élaboration du programme de mesures d'urgence en opération, Northvolt a mandaté une firme d'ingénierie pour réaliser une modélisation des scénarios d'incidents possibles. Ces analyses permettront d'évaluer les conséquences potentielles d'un incident et de concevoir un plan de mesures d'urgence approprié.

Il évoque également que la prévention sera la clé afin de réduire les risques et que différentes mesures peuvent être mises en place, par exemple :

- La prévention des accidents industriels majeurs par l'établissement de mesures de sécurité opérationnelle;
- L'établissement et l'harmonisation de plans d'intervention d'urgence entre les différents intervenants;
- La communication d'informations aux citoyens.

3. Plan de base de la gestion des interventions d'urgence

Dans le cadre de l'élaboration du programme, Northvolt aura recours au principe de *l'approche disciplinée de l'intervention d'urgence* qui contient quatre éléments essentiels : la découverte, l'intervention initiale, les actions soutenues et la conclusion.

4. La détermination de la zone d'intervention

Des zones seront établies en fonction du type d'incident et des niveaux d'intervention associés aux dommages potentiels. Les considérations comprendront :

- Les niveaux d'action associés aux risques;
- Le potentiel d'escalade de l'incident;
- La direction et la vitesse du vent ;
- Les points d'accès et de sortie préexistants;
- La durée de l'incident.

5. Formation et intervention

Depuis 2004, la formation des pompiers et des officiers d'intervention est encadrée par le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal. En milieu industriel, la norme NFPA 1081 (2018) établit les qualifications minimales pour les membres des brigades d'intervention, tandis que les gestionnaires doivent se conformer aux exigences de la norme NFPA 600 ou déléguer cette responsabilité à une ressource qualifiée. Ces mesures assurent une préparation adéquate et la disponibilité des ressources nécessaires en cas d'urgence. À cet égard, Northvolt prévoit avoir sa propre brigade d'urgence sur le site. Dans la conception de son programme, Northvolt s'efforcera d'harmoniser de manière exhaustive ses pratiques et ses outils avec ceux des municipalités. Cela inclut le lexique employé, les procédures opérationnelles et l'équipement disponible sur le site, comme le choix des bornes d'incendie.

Finalement, la Ville de McMasterville partage avoir embauché une firme spécialisée afin de contrevérifier les expertises partagées par Northvolt, de vulgariser les mesures et de collaborer avec Northvolt afin d'harmoniser les plans d'intervention. Elle souligne la collaboration de Northvolt à cet égard.

Période de questions :

Q : De quelle municipalité proviendront les pompiers déployés en cas de sinistre sur le site de Northvolt ?

R : Ceux-ci seront déployés à partir des casernes se situant à proximité et, au besoin, des ressources supplémentaires pourraient être mobilisées.

Q : Est-ce que le corps médical sur place est formé pour guérir une brûlure associée aux batteries ou à leurs composantes ?

R : Les brûlures chimiques ne sont pas un phénomène nouveau. En cas de brûlure, la première étape est de bien comprendre à quel type de composante nous sommes confrontés. À cet égard, des fiches signalétiques seront demandées aux fournisseurs avant même l'arrivée des produits chimiques sur le site. Ces informations seront remises aux premiers répondants de Northvolt et aux ambulanciers.

Q : Qu'avez-vous appris des accidents à l'usine de Northvolt Suède ?

R : Chaque incident représente une occasion d'apprentissage pour renforcer la préparation. Il faut toutefois être prudent en comparant les incidents, car les contextes varient considérablement selon les juridictions. Au Québec, les normes en matière de gestion des mesures d'urgence sont particulièrement rigoureuses. La comparaison des mesures d'urgence entre différentes juridictions est donc à prendre avec prudence.

Q : Comment planifiez-vous gérer les résidus de l'eau utilisée lors des interventions ?

R : Tous les réseaux pluviaux du site sont de grade sanitaire, ce qui garantit une tuyauterie plus robuste et réduit considérablement les risques de percolation des eaux potentiellement contaminées.

En cas de situation exceptionnelle durant laquelle des eaux d'incendie s'écouleraient hors des bâtiments, elles seraient captées et acheminées vers des bassins de rétention imperméables, où elles seraient gérées conformément aux normes environnementales en vigueur.

Q : Faites-vous des exercices avec des partenaires afin de vous préparer au pire ?

R : Oui, nous menons des exercices à petite échelle en collaboration avec divers partenaires pour tirer parti de leurs expériences et expertises. La Régie intermunicipale de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, reconnue pour ses ressources et compétences, nous offre l'opportunité de travailler avec ses instructeurs. Leur soutien est sollicité non seulement pour l'approbation de nos plans, mais également pour former les pompiers et développer ensemble des pratiques adaptées.

Q : Le plus vite ces détails seront partagés, le mieux ce sera. Les gens craignent l'inconnu. Avez-vous l'intention d'établir la nomenclature des produits sur votre site qui, à l'occasion d'une explosion, par exemple, pourrait dégager des gaz considérant que les vents dominants devraient les souffler vers McMasterville ?

R : La modélisation des risques est actuellement en cours. Elle est réalisée par une firme d'ingénierie spécialisée. Les résultats de ce travail seront disponibles dans les prochains mois et partagés avec le comité ainsi qu'avec la population. Nous comprenons que certaines incertitudes légitimes puissent exister au sein de la communauté, et nous sommes convaincus que la publication des scénarios de modélisation apportera des réponses claires et rassurantes. Il est essentiel pour nous de fournir des informations complètes et précises, ce qui sera possible dès que le rapport officiel de la firme sera finalisé, puis remis à Northvolt.

4. Mise à jour de la gestion environnementale du site

Valérie Hébert, directrice de l'environnement chez Northvolt, a présenté aux membres du comité de liaison une mise à jour concernant le transport des sols hors du site, l'analyse des eaux de ruissellement, le programme de surveillance sonore et le dernier inventaire du Petit Blongios.

1. Gestion environnementale — Sols

Les données issues de [Traces Québec](#) montrent que 440 000 tonnes de sols contaminés ont été transportées hors du site de Northvolt Six. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) classifie les sols selon des critères de contamination, soit A, B, C et D. Il est expliqué que plus de 96 % des sols ayant été transportés hors site étaient de catégorie A-B (catégorie conforme à un usage résidentiel). Cela signifie que le niveau de contamination de la grande majorité des sols transportés était associé aux seuils de contamination les

plus faibles. Ces sols ont été principalement valorisés dans des carrières. Les sols de la catégorie B-C sont envoyés vers des lieux d'enfouissement techniques où ils sont réutilisés pour le recouvrement journalier.

2. Gestion environnementale — Eau de ruissellement

Au cours des trois derniers mois, 22 échantillons d'eau ont été analysés conformément aux critères établis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Ces critères distinguent deux types de rejets : 1) les rejets dans la rivière Richelieu et 2) les rejets dans des milieux offrant peu de dilution.

Les résultats montrent un respect des critères applicables à la rivière Richelieu pour tous les paramètres. Toutefois, de légers dépassements ont été observés aux exutoires B et D, qui rejettent dans des milieux à faible dilution. Ces dépassements concernent notamment les niveaux de DBO5 (demande biologique en oxygène sur 5 jours), une mesure associée à la présence de matière organique dans l'eau, sans lien avec des substances toxiques, ni avec les activités de Northvolt ou de la CIL.

Mme Touzel a expliqué que les DBO5 peuvent être attribués à des microorganismes naturellement présents dans l'environnement ou à des virus. Ces dépassements pourraient également s'expliquer par des conditions locales, notamment la stagnation de l'eau dans des zones à très faible débit.

Un membre du comité a souligné que la mesure de DBO5 est peu pertinente dans ce contexte, puisqu'elle n'est pas liée aux activités de l'entreprise ni à la contamination historique du site. Mme Hébert a précisé qu'elle a tout de même choisi de partager cette information par souci de transparence puisque cette analyse est demandée par le MELCCFP dans le cadre de la deuxième autorisation environnementale.

Période de questions :

Q : Que peut avoir comme impact l'eau stagnante sur le sol ?

R : L'apport des matières organiques ne vient pas des chantiers, mais du milieu naturel, des excréments d'oiseaux ou de l'urine, par exemple. Cette eau stagnante pourrait donc favoriser la croissance de matière organique dépassant ce que l'écosystème peut absorber.

Q : Si je comprends bien, des travaux effectués il y a un an auraient démontré les mêmes résultats ?

R : C'est fort probable.

Q : Est-ce comme les dépassements de bruits présentés lors de la dernière rencontre et qui n'étaient pas attribuables aux travaux de Northvolt ?

R : Oui.

Q : Ainsi, vous confirmez qu'aucune activité industrielle ne génère ces matières ?

R : En effet.

3. Gestion environnementale — Bruit

Les mesures mensuelles sont effectuées par un fournisseur spécialisé dans ce type de service. Aucun dépassement lié à Northvolt n'a été rapporté entre juillet et octobre. Les résultats pour le mois de novembre ne sont pas encore disponibles.

4. Gestion environnementale — général

Des affiches ont été installées afin d'identifier certains milieux sensibles tels que l'habitat potentiel du Petit Blongios ou de la tortue ainsi que des milieux humides protégés.

5. Inventaire du Petit Blongios 2024

Au cours de l'année, trois visites d'inventaire ont été réalisées en mai, juin et juillet, conformément au protocole national. Aucune observation n'a été signalée lors de ces visites.

Northvolt est allé au-delà des exigences réglementaires afin d'enrichir l'étude en déployant deux caméras de chasse et un enregistreur sonore. L'analyse des bandes sonores a débuté le 29 août. On compte 13 423 minutes d'enregistrement. Un chant de mâle a été enregistré le 15 juin pendant 34 minutes.

L'atlas des oiseaux nicheurs du Québec codifie les niveaux de nidification selon une échelle de 20 codes appartenant aux quatre catégories suivantes (la quatrième étant associée au degré le plus élevé de probabilité de nidification):

1. Espèce observée
2. Nidification possible
3. Nidification probable
4. Nidification confirmée

Le 8 novembre, les analyses effectuées ont permis au MELCCFP de classer ces résultats au **deuxième niveau**, correspondant à une **nidification possible**. Ce classement est également associé à la cote S de l'atlas des oiseaux nicheurs, qui représente le **3e des 20 niveaux**, le **20e niveau** indiquant le degré le plus élevé de probabilité de nidification.

Pour atténuer les impacts potentiels, des mesures ont été mises en place, incluant un suivi sonore mensuel durant la période de nidification du Petit Blongios. Une limite de 60 dB a été établie pour réduire les nuisances.

5. Prochaine rencontre

Les membres se sont entendus pour tenir la prochaine rencontre le 27 février à 18 h 30.

Les membres souhaitent que l'ordre du jour de la prochaine rencontre porte sur les points suivants :

1. Suivi sur la situation financière de Northvolt et la poursuite des travaux
2. Mise à jour sur la planification des mesures d'urgence